

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le treize octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 08/10/2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14 Présents : 12 Votants : 13

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Nicolas DESCHAMPS, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Marie BOURGAIN, Philippe MAES.

Absents excusés : Ehouarn DE BONVILLER et Gaëlle PALMADE

Pouvoir : Ehouarn DE BONVILLER a donné pouvoir à Elsa MILVOY

Secrétaire de séance : Elsa MILVOY

N°33/2020 – Règlement intérieur pour le service de la restauration scolaire à compter du 01/11/2020

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que les repas du restaurant scolaire sont fournis par le restaurant scolaire de la commune de Surzur depuis le 1^{er} septembre 2020.

Considérant qu'afin de faciliter la gestion des commandes et la facturation des repas par les familles, la commune de Surzur nous a proposé de partager son portail familles.

Considérant que cette évolution de gestion de ce service périscolaire nécessite l'établissement d'un nouveau règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement qui seront applicables à compter du 1^{er} novembre 2020.

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 13 voix pour :

- D'approuver le règlement intérieur tel que présenté en annexe.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Guy DERBOIS